



- améliorer l'organisation des collections non accessibles au public et assainir les magasins pour assurer leur conservation sur le long terme, créer une réserve sécurisée ;
- réorganiser les bureaux des personnels.

La présente convention est destinée à formaliser les relations entre l'Université et Grand Chambéry pour ce qui concerne le financement apporté par cette dernière à l'opération de restructuration et extension de la bibliothèque.

## **ARTICLE 2 – Engagement de Grand Chambéry**

Le soutien de Grand Chambéry s'élève à 3 millions d'euros.

Le coût de l'opération s'élève à 21,7 millions d'euros financés à hauteur de 6 millions par l'Etat, 7 millions par la Région Rhône-Alpes, 3 millions par Grand Chambéry et 3 millions par le Département de la Savoie au titre du XV<sup>ème</sup> CPER et 2,7 millions hors CPER (sollicitation du fonds Réno Etat).

L'USMB a décidé de réaliser cette opération dans le cadre d'un marché global de performance, dont le titulaire « xxx » a été désigné le 18 juillet 2023.

Compte tenu du calendrier opérationnel de l'opération et de la nécessité de contribuer au plus près aux besoins en trésorerie du maître d'ouvrage, Grand Chambéry et l'Université se sont accordés sur le prévisionnel de financement suivant :

2023	2024	2025	2026
500 000 €	1 000 000	1 000 000	500 000

Cet échéancier de financement sera mis en œuvre sur les exercices 2023 à 2026 sous réserve des capacités budgétaires de Grand Chambéry.

## **ARTICLE 3 – Engagement de l'Université**

L'Université s'engage à réaliser l'opération telle que présentée dans l'article 1.

L'Université s'engage à fournir à Grand Chambéry les pièces nécessaires au versement de la subvention telles que précisées à l'article 4

## **ARTICLE 4 – Versement**

La subvention sera versée à l'Université selon les modalités suivantes :

- Exercice 2023 : 500 000 €
  - Après signature de la présente convention et transmission du marché global de performance signé
- Exercice 2024 : 1 000 000 €
  - 1<sup>er</sup> acompte sur présentation des dépenses engagées
  - 2<sup>ème</sup> acompte sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées
- Exercice 2025 : 1 000 000 €
  - 1<sup>er</sup> acompte sur présentation des dépenses engagées
  - 2<sup>ème</sup> acompte sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées et des justificatifs de communication\* : photo du panneau de chantier et de la bache de chantier
- Exercice 2026 : 500 000 €
  - Sur présentation de l'attestation de fin de chantier, d'un état récapitulatif global des dépenses acquittées et d'une photo de la plaque pérenne mentionnant le soutien Grand Chambéry.

Grand Chambéry se réserve le droit de proratiser sa subvention globale au regard des dépenses réelles acquittées par l'Université dès lors que ces dernières seraient inférieures au montant initialement prévu.

**\*Afin d'assurer la visibilité de l'action de Grand Chambéry, il appartient à l'Université d'apposer le logo de Grand Chambéry sur le panneau de chantier, sur les palissades ou barrières de chantier, et sur tous supports de communication relatif à la rénovation de la bibliothèque universitaire. Le logo de Grand Chambéry devra également figurer sur la plaque des financeurs une fois les travaux effectués.**

Fait à Chambéry, le  
En 2 exemplaires

Pour Grand Chambéry  
Le Président  
Thierry Repentin

Pour l'Université Savoie Mont Blanc,  
Le Président  
Philippe GALEZ